



Possibilites pour rester legalement en france - nationalite us

Par **nairod_old**, le **25/09/2007** à **22:55**

Bonjour,

Ma compagne est entree en juillet sur le territoire francais avec un passeport valide en beneficiant du programme d'exemption de visa (donc visa touristique).

J'ai ensuite retire un dossier de mariage a la mairie de ma commune mais comme certaines pieces etaient a completer, cela a pris plus de temps que prevu et nous n'allons finalement pouvoir nous marier que d'ici deux semaines.

Je precise que j'ai vecu aux etats unis avec ma compagne pendant 2 sejours de trois mois durant l'annee precedente.

Une enquete sur nous a ete demandee par le procureur et nous nous sommes presentes a l'hotel de police. Le capitaine de police a verifie que ma compagne se trouvait bien en situation reguliere et etait entree legalement sur le territoire. Depuis, plus de nouvelles, ce qui est dapres ce que j'ai compris. bon signe, puisque cela signifie qu'en theorie le Procureur de la Republique ne s'oppose pas a notre mariage.

Le bureau des etrangers de la prefecture de la Gironde nous a dit que les 2 seules possibilites pour que ma compagne puisse rester plus longtemps que les 3 mois du visa touristique et donc obtenir un visa long sejour sont :

- qu'elle reparte aux Etats Unis pour demander un visa long sejour.
- que l'on aille en Angleterre a l'issu des 3 mois pour qu'elle fasse tamponner son passeport et ainsi obtenir 3 mois de plus en france. A l'issue des 6 mois on pourrait alors justifier de 6 mois

de vie commune et elle pourrait obtenir un visa logn sejour.

Afin de ne pas etre separes de nouveau. nous comptons opter pour la seconde solution, cependant j'ai lu il y a quelques jours que l'article qui permettait a un etranger d'obtenir un visa logn sejour apres 6 mois de residence en France avait ete abroge lors du passage de la derniere loi de test ADN sur les etrangers.

Pouvez vous s'il vous plait d'une part confirmer ces informations et d'autres part me conseiller sur les possibilites que nous avons afin que ma compagne puisse rester avec moi pendant au moins 2 ans (jusqua la fin de mes etudes) ?

Merci d'avance pour l'attention que vous portez a notre cas.